

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 23 NOVEMBRE 2020

Ordre du jour :

- Informations du Doyen
- Approbation du PV du 12/10/2020
- Budget 2021
- Subventions :
 - Concours d'éloquence RSE
 - Proposition de subvention : aide aux étudiants en situation de précarité
- Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion.

Madame Bénédicte GIRARD, vice-doyen Licence Droit

Monsieur Bruno TRESCHER, vice doyen en charge de la mention AES

Madame Arlette LIGEY, responsable administrative

Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité

Monsieur Emmanuel CASTELLARIN, professeur, directeur de la fédération de Recherche

Membres élus :

Collège A

Madame Peggy DUCOULOMBIER, Monsieur Raphaël ECKERT, Madame Catherine HAGUENAU-MOIZARD,
Madame Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, Monsieur Etienne MULLER, Madame Ariane PERIN-DUREAU

Collège B

PV approuvé le 22 mars 2021

Monsieur Patrice HILT, Madame Delphine PORCHERON, Madame Sabrina MRAOUAHI, Madame Christel SIMLER,
Monsieur Salim ZEIBAK

Collège BIATSS

Madame Astrid HATT, Monsieur Nicolas KELLER

Collège Usagers

Madame Louise JUNG (MEDIADROIT)

Monsieur Anthony CARDINAUX (AES/CLUBAES)

Personnalités extérieures :

Maître C. BRUMPTER, chambre départementale des notaires du Bas-Rhin

Monsieur Yvan JEANNERET, Ordre des experts comptable

Etaient excusés :

Collège A

Monsieur Christophe GODLEWSKI

1. Informations du Doyen

Madame le Doyen rappelle que depuis le 2 novembre les enseignements se déroulent en distanciel :

- Les cours magistraux en streaming
- Les TD via le lien BBB

L'assemblée de faculté a acté le déroulement des examens du premier semestre en distanciel.

Madame le Doyen indique les enseignants qui ont des difficultés à faire cours (CM) avec le logiciel BBB peuvent contacter la DNUM (Monsieur DUPRE) afin de se signaler s'ils souhaitent utiliser ZOOM.

Plusieurs membres du conseil de faculté interviennent pour signaler que BBB ne fonctionne pas toujours très bien notamment en ce qui concerne les interactions avec les étudiants.

Madame le Doyen précise qu'il est tout à fait possible d'utiliser BBB pour les TD et ZOOM pour les cours magistraux. Toutefois, elle rappelle que les enseignants peuvent utiliser les bandes passantes de l'université en faisant leur cours sur place. L'université reste ouverte aux enseignants.

Madame le Doyen indique que les votes relatifs à cette séance pourront s'effectuer dès la fin de la séance via un lien limesurvey sera ouvert jusqu'au 24 novembre 12h.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020

PV approuvé le 22 mars 2021

Les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du procès-verbal du 12 octobre.

3. Budget 2021

Les ressources

Les ressources totales de la faculté de droit pour le budget initial s'élèvent à 1 042 758 euros. Au niveau des ressources propres, elles s'élèvent à 928 596 euros. Elles proviennent essentiellement des formations en apprentissage (546 355 euros) et des droits spécifiques (245 000 euros). Les recettes autres proviennent de la dotation de l'université et du service de formation continue (160 453 euros).

Les dépenses

Au niveau des dépenses, le budget est en équilibre avec 1 042 758 euros.

En DRT1, centre relatif à l'immobilier, les dépenses s'élèvent à 154 500 euros, soit 15% des dépenses, utilisées pour l'entretien du bâtiment et de son mobilier (58 500 euros en investissement, 96 000 euros en fonctionnement). En projet : unification des salles 301 et 302.

En DRT2, centre financier relatif aux dépenses de la logistique administrative, les dépenses s'élèvent à 204 548 euros, soit 19% des dépenses (investissement : 110 000 euros, fonctionnement 94 548 euros). En projet : rénovation du matériel audio-visuel de 11 salles d'enseignement.

En DRT3, centre financier relatif aux diplômes nationaux, les dépenses s'élèvent à 220 700 euros, soit 21% des dépenses totales (investissement : 45 000 euros, formations : 123 000 euros et bourses de mobilités : 42 000 euros).

En DRT4, centre financier relatif aux diplômes universitaires, les dépenses s'élèvent à 9000 euros. Le montant des heures d'enseignement se répercute en masse salariale.

En DRT5, centre financier relatif à l'IEJ, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 12 651 euros. Le montant des heures d'enseignement se répercute en masse salariale.

En DRT7, centre relatif à la masse salariale, les dépenses s'élèvent à 441 419 euros, soit 42 % des dépenses. Ce montant représente les heures complémentaires, les vacances ou les contractuels recrutés sur ressources propres.

Focus sur l'année 2020 – dépenses liées à l'équipement informatique et audio-visuel :

- Equipements de PC fixes en salles informatiques 302 et 303 pour 24 819 euros
- Equipements de PC portables pour les enseignants pour 42 540 euros
- Equipements audio-visuels des 5 amphithéâtres pour 90 490 euros

PV approuvé le 22 mars 2021

Le montant total de ces dépenses s'élève à 157 849 euros. Dans le cadre de l'appel à projet Investissement numérique, nous avons pu obtenir une enveloppe à hauteur de 58 750 euros qui ont été utilisés notamment pour une partie de l'équipement en amphithéâtre et pour l'achat de 10 ordinateurs pour l'équipe enseignante.

Madame le Doyen souligne que la faculté fonctionne à 89% sur ressources propres.

Le budget de l'université sera présenté au conseil d'administration de l'université le 16 décembre prochain.

Les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du budget 2021.

4. Subventions

- *Concours d'éloquence RSE*

Madame Sabrina MRAOUAHI expose le projet. Il s'agit d'un concours national, organisé par l'université de Haute Alsace et l'université d'Aix Marseille. Il est ouvert à un grand nombre d'étudiants de droit (3^{ème} année de licence et 1^{ère} année de master) et chaque faculté peut présenter 2 équipes de 3 étudiants. La première édition s'est tenue l'année passée, une seconde édition est prévue en 2021. Les organisateurs ont souhaité ouvrir le concours à d'autres facultés et notamment à la faculté de droit de Strasbourg. Le concours se déroule en deux phases : la première au mois de février, dans les locaux de l'UHA, la seconde à l'université pour le 1^{er} tour éliminatoire, la seconde à l'université d'Aix-Marseille au mois de juin pour les demi-finales et finale.

La demande de subvention porte sur le déplacement et l'hébergement des étudiants participants pour un montant de 1500 euros (les frais de l'encadrant étant pris en charge par l'UMR DRES).

Les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'attribution de cette subvention.

- *Aide aux étudiants en situation de précarité*

Madame Catherine HAGUENAU-MOIZARD a sollicité Madame le Doyen dans le cadre d'une aide pouvant être apportée aux étudiants en difficulté eu égard à la situation sanitaire actuelle. Madame le Doyen soumet aux membres du conseil de faculté cette demande de subvention que la faculté pourrait apporter en direction des étudiants, via le CROUS. Il s'agit de verser au CROUS une subvention à hauteur de 1000 euros.

Monsieur JEANNERET demande si l'on peut augmenter la subvention. Suite à cette intervention, une réflexion s'en suit entre les membres du conseil de faculté.

Les crédits relatifs aux demandes de subventions (DRT3) ouverts à hauteur de 10 000 euros en 2020 n'ont pas été dépensés dans leur totalité. Madame le Doyen propose de donner une suite favorable dans la mesure où le budget le permet.

Les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'attribution de cette subvention à destination du CROUS qui se chargera de la répartition auprès d'étudiants en situation de précarité.

PV approuvé le 22 mars 2021

5. Divers

Madame Peggy DUCOULOMBIER présente un projet de création d'un nouveau réseau d'universités porté par l'Université de Strasbourg. Ce réseau s'organiserait autour d'Universités européennes, asiatiques, américaines, africaines réunies par des valeurs communes (excellence, inclusivité, multilinguisme, pluridisciplinarité).

Les universités concernées sont:

Ewha Womans University (Corée du Sud), Sun Yat-sen University (Chine), Hebrew University Of Jerusalem (Israël), Bar Ilan University (Israël), University Cadi Ayyad (Maroc), Stellenbosch University (Afrique du Sud), University of Ghana (Ghana), University of Ngoundéré (Cameroun), University Babeş-Bolyai of Cluj-Napoca (Roumanie), University St. Kliment Ohridski of Sofia (Bulgarie), Charles University of Prague (République Tchèque), University Palacký of Olomouc (République Tchèque), University of São Paulo (Brésil), National University of Córdoba (Argentine).

La Faculté de droit dispose déjà d'accords Erasmus avec certaines des universités européennes.

Une première réunion a eu lieu afin de permettre aux participants de se rencontrer et de poser les jalons de la réflexion future. Notamment se posera la question de l'identification des champs dans lesquels la collaboration entre les partenaires pourrait se réaliser (voir p. 4 du Document Report Day 2).

Madame DUCOULOMBIER adressera prochainement un mail à l'ensemble des collègues pour recueillir d'éventuelles déclarations d'intérêt concernant ce réseau (volonté d'explorer la possibilité de recherche commune, de mettre en œuvre des actions de formations communes comme des séminaires de masters, etc...).

Si les enseignants pensent qu'une collaboration dans le domaine de la formation et de la recherche peut être pertinente, Madame DUCOULOMBIER leur propose de lui en faire part, en précisant le domaine d'action et les universités avec lesquelles cette collaboration pourrait être explorée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.



Le Doyen,

Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU